

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE****1. Coordonnées et définitions**

1.1 La société **FRANS BONHOMME** est une société par actions simplifiée, immatriculée 383 706 397 au RCS de Tours, ayant son siège social 3 rue Denis Papin ZI n°1 (CS10238) 37302 Joué-Lès-Tours Cedex (ci-après "**FB**") **Tél. 02.47.35.33.00.** et Courriel : [contact@rouge-fo.com](mailto:contact@rouge-fo.com). La Liste et adresse des points de vente FB (ci-après "**Dépôt(s)**") est accessible via le lien suivant : <https://www.fransbonhomme.fr>.

1.2 Les présentes conditions générales de vente ("CGV") constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur (« Client(s) ») pour lui permettre de passer commande.

1.3 Les CGV s'appliquent à toute commande de produits, marchandises ou services (ci-après le(s) « Produit(s) ») passée par un Client sans préjudice d'éventuelles conditions particulières convenues entre le Client et le Client qui peuvent y déroger ou les modifier.

**2. Offres, Devis et Commandes**

2.1 Sauf stipulation spécifique expresse contraire, toute offre ou devis établi par FB, à destination du Client, a une durée de validité ne pouvant excéder dix (10) jours à compter de sa date d'émission par FB. Le Client confirme son acceptation de l'offre ou du devis établi par FB en renvoyant un exemplaire signé à FB dans ce délai de dix (10) jours. Le contrat de vente des Produits est formé à compter de la réception par FB de l'offre ou du devis accepté par le Client.

2.2 Toute commande adressée par le Client ne devient ferme qu'à défaut de réponse écrite qu'à compter de son acceptation et de sa confirmation écrite par FB. En l'absence de bon de commande ou de tout autre document écrit émanant du Client, le bon de livraison de FB sera réputé valoir lettre ou bon de commande et constituera le contrat de vente en vertu duquel FB sera fondée à exercer ses recours. 2.3 FB se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client dès lors qu'un incident de paiement (dont retard) aura été déjà constaté de la part de ce Client.

**3. Prix et Facturation**

3.1 Les prix des Produits sont indiqués et payables en Euros ; ils s'entendent hors taxes (H.T.).

3.2 Les Produits sont facturés sur la base des prix en vigueur le jour de la commande. Ces prix sont calculés sur la base des quantités indiquées. Sauf accord écrit contraire, les prix s'entendent toujours pour les Produits vendus et agrégés, départ usine d'un fournisseur, ou d'une plateforme logistique de FB (« Plateforme(s) ») d'un Dépôt ; les frais de transports, chargement, déchargement et/ou d'emballage seront, le cas échéant, facturés en sus.

3.3 Toute modification des tarifs de transport, tarifs douaniers, taxes et régimes fiscaux, charges légales, du cours de change de devise, sur la base desquelles les ventes sont effectuées aux prix établis par FB, sont intégralement perçues sur le prix de vente du par le Client. Toute contestation de facturation devra être formulée dans les quinze (15) jours de la réception par le Client de la facture concernée, sous peine d'irrecevabilité.

3.4 En cas de marché ou de commandes à exécution successive ou avec livraisons échelonnées dans le temps, les prix pourront être révisés en fonction des évolutions des coûts de main d'œuvre, de matières premières et/ou des frais de transport. Le cas échéant, FB adressera une proposition d'évolution des tarifs au Client. En cas d'impossibilité pour les Parties de trouver un accord dans un délai raisonnable, le Client sera libre de mettre un terme au marché ou aux commandes sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

3.5 A tout moment, postérieurement à l'acceptation de la commande ou du marché par FB, si une information ou un événement survenant en cours d'exécution est de nature à fonder un doute sérieux quant à la solvabilité du Client et sa capacité de paiement des sommes dues à FB, FB se réserve le droit de lui réclamer la remise d'une garantie sous la forme d'un acte de cautionnement (avec renonciation au bénéfice de discussion et/ou de division) ou d'une garantie à première demande d'un tiers solvable, d'un montant correspondant au montant total de la commande considérée. À défaut de remise d'une telle garantie, FB se réserve le droit, selon son choix, (i) d'annuler les facilités de paiement qui auraient été accordées au Client et d'exiger un paiement immédiat par le Client des sommes à échoir, et/ou (ii) d'exiger un paiement (total ou partiel) du prix à la commande ou à la livraison.

3.6 La part du coût unitaire que FB supporte pour la gestion des déchets de Produits et Matériaux de Construction du secteur Bâtiment (« PMCB ») soumis à la responsabilité Élargie du Producteur (« REP »), tel que facturé par l'éco-organisme auquel FB adhère, est intégralement perçue au Client sans possibilité de réfaction.

**4. Mode et Délai de Paiement**

4.1 **Modes de paiement :** Les factures de FB sont payables comptant ou par prélèvement automatique. Toute facturation donnera lieu à des frais administratifs. Le paiement avant échéance ne peut donner lieu à déduction d'un escompte.

4.2 **Délai de paiement :** Toute facture de FB devra lui être réglée dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la date d'émission de sa facture, sauf convention dérogatoire contraire formalisée préalablement par écrit.

4.3 **Défaut de paiement :** Le non-paiement à l'échéance fixée donnera lieu au bénéfice de FB conformément aux dispositions des Articles L. 441-9 et L. 441-10 du Code de commerce (i) au versement de pénalités de retard calculées sur la base d'un taux d'intérêt de 15% l'an, ainsi qu'à (ii) la perception d'une indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement de 40 € par facture impayée telle que visée aux Articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce, (iii) à la déchéance du terme pour l'exercice de la créance et (iv) au versement d'une indemnité de 10% du montant des sommes impayées à titre de clause pénale.

4.4 Les avoirs émis ne sont pas remboursables ; ils sont imputables sur les factures en cours ou achats ultérieurs, et leur durée de validité est de maximum six (6) mois.

**5. Études et Modification Produits**

5.1 Les éventuelles études et recommandations émanant de FB sur l'utilisation des Produits pour la réalisation d'un projet présenté à FB par le Client lors de sa commande sont réalisées sur la base des seules informations communiquées par le Client. Il appartient au Client de les contrôler et vérifier qu'elles sont exhaustives, exactes et qu'elles tiennent compte des règles de l'art et de prescriptions particulières d'emploi des Produits, la responsabilité de FB étant expressément exclue à ce titre.

5.2 FB se réserve le droit d'apporter toute modification aux Produits proposés à la vente, laquelle serait rendue nécessaire par des impératifs réglementaires et/ou de production (par rapport aux indications portées sur les catalogues et/ou tout autre document publicitaire de FB).

**6. Conditionnement, Stockage, Livraison, Enlèvement**

6.1 Toute opération de stockage par FB, même temporaire, pour le compte du Client, fera l'objet d'une facturation complémentaire s'ajoutant à celle relative au prix des Produits concernés facturés ; il en va de même pour toute prestation complémentaire, ainsi que tous les frais de gestion y afférents. Cela couvre aussi, notamment, les frais de livraison, de grutage, de consignation et reprise des palettes ou tourets (et en cas de non-retour le prix de la palette ou du touret non retourné tel que visé à l'article 3 des présentes). La livraison s'effectue au Dépôt. Par exception, en cas de demande expresse du Client, et sous réserve de l'acceptation préalable de FB, la livraison peut être effectuée en un autre lieu, directement par FB ou par un transporteur tiers. Les frais de transports, de chargement, de déchargement et/ou d'emballage sont dans ce cas facturés en sus au Client.

6.2 Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans engagement. Ils s'entendent à compter de la date de réception du bon de commande. En cas de mention d'une date, heure ou délai de livraison, ils ne peuvent en aucun cas être garantis. Les retards ou carences des fournisseurs

de FB ne peuvent justifier l'annulation de la commande de la part du Client, ni donner lieu au paiement de dommages et intérêts ou à toute autre pénalité. Si FB est dans l'impossibilité d'honorer la commande du Client, le Client sera remboursé du prix des Produits non livrés, sans pouvoir prétendre à un autre dédommagement.

6.3 Le Client s'engage à respecter toute loi et réglementation applicable, au moment considéré, et notamment celles portant sur le contrôle des exportations. Sauf stipulation expresse à la commande ou obligation légale contraire, les marchandises fournies et acceptées ne sont ni reprises ni échangées, le remplacement des Produits défectueux étant toutefois opéré dans les conditions prévues à l'article 10 des présentes CGV.

**7. Transfert des risques / Transport**

7.1 Les Produits voyagent aux risques et périls du Client. Les opérations de déchargement sont réputées effectuées sous la responsabilité du seul Client, même en cas de participation au déchargement du chauffeur de FB (ou du transporteur tiers).

7.2 Quels que soient le mode de transport ou les modalités de règlement du prix de transport, il appartient au Client au tout destinataire de procéder à la reconnaissance exacte des Produits à l'arrivée et, en cas d'avaries ou de produits manquants, le Client devra faire toute constatation et réserver sur le bon de livraison des Produits, et les adresser au transporteur et au Fournisseur dans les trois (3) jours à compter de la réception des Produits.

**8. Réserve de propriété**

8.1 La propriété des Produits vendus ne sera transférée au Client qu'une fois perçu le paiement intégral du prix. Cette réserve de propriété est sans préjudice du transfert au Client des risques de perte, vol ou endommagement dans les conditions prévues à l'article 7.

8.2 En cas de procédure collective frappant le Client, FB se réserve le droit de revendiquer la propriété des Produits vendus, conformément aux dispositions de l'article L. 624-16 du Code de commerce.

**9. Protection des Données Personnelles**

En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, le Client est informé que FB, Responsable de Traitement au sens du RGPD, collecte des données personnelles que le Client lui transmet dans le cadre de la relation commerciale, à des fins de gestion des Clients, de relation, suivi et/ou, prospection commerciale, d'opérations de fidélisation, d'élaboration de statistiques commerciales, de gestion des avis des Clients sur des Produits, de services ou contenus, de gestion des impayés et recouvrement, de toute opération promotionnelle, de facturation, et de réponse aux questions et réclamations. Les données du Client seront strictement réservées aux services de FB relatifs aux activités Commerciales, Marketing, Compatibilité et aux autres services habilités, et seront conservés selon les finalités précitées ci-dessus et ce, tout au long de la relation commerciale avec FB, ou, au-delà, pour une durée ne pouvant pas excéder les délais légaux de conservation de ces données en fonction de leur nature et de la finalité de leur traitement. Aux termes de sa politique de protection des données, FB s'engage à protéger les données du Client de toute atteinte ou divulgation non autorisée. Conformément aux art. 15 à 22 du RGPD, le Client (ou prospect) pourra demander à tout moment à FB d'arrêter ou de supprimer ses données, de les rectifier ou les effacer, pourra s'opposer à leur traitement, et pourra demander leur portabilité auprès du Délégué à la Protection des Données (« Data Protection Officer - DPO ») de FB, à l'aide du formulaire de contact accessible via le lien suivant : <https://www.fransbonhomme.fr/contact> (sélectionner la rubrique « Données Personnelles »), ou par courrier à l'adresse visée à l'art. 1. En l'absence de réponse satisfaisante sous trente (30) jours ou de violation de ses droits, toute personne peut porter plainte auprès de la CNIL. Le Client ou prospect pourra également s'opposer au traitement de ses données pour des motifs légitimes. La politique de FB en la matière est consultable via le lien suivant : <https://www.fransbonhomme.fr/politique-protection-donnees-personnelles>.

**10. Réclamation / Responsabilité**

10.1 Sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation concernant un Produit doit être adressée à FB dans les dix (10) jours qui suivent sa réception ; elle ne sera pas recevable si elle porte sur un Produit utilisé, transformé, altéré ou détruit. Aucun retour ne sera admis sauf accord préalable écrit de FB. Sauf prescription légale impérative contraire, la responsabilité de FB se prescrit par deux (2) ans à compter de la date de la vente du Produit concerné. La responsabilité et la garantie de FB se limitent au seul remplacement des Produits établis comme étant défectueux ou s'avérant non conformes suite à examen contradictoire après retour au Dépôt ou Plateforme désigné par FB, en cela y compris en matière de vices cachés du Produit vendu par FB suite à examen contradictoire après retour. Les notices, croquis, plans, démonstrations, assistance au démarrage des chantiers et tout autre renseignement donné au Client par FB ont pour unique objet de l'informer sur la technique d'utilisation des Produits et n'engagent en aucune façon la responsabilité de FB. En particulier, le choix du matériau et des techniques d'emploi, pour tout Produit, est effectué sous la seule responsabilité du Client ; les notices et prescriptions techniques du fabricant doivent être consultées par le Client qui doit par ailleurs se reporter aux normes et règles de l'art applicables.

10.2 Sauf disposition légale d'ordre public contraire, toute responsabilité de FB est expressément exclue au titre de tout devoir ou obligation de conseil. La responsabilité cumulée de FB, à quelque titre que ce soit, est limitée aux seuls dommages directs causés par FB et en tout état de cause à la valeur d'achat figurant sur la facture du seul Produit concerné. Toute responsabilité de FB au titre d'un dommage indirect, ou accessoire, est expressément exclue. Le Client est seul responsable des informations et données (à jour et valides) transmises à FB pour les besoins ou à l'occasion d'une commande.

**11. Achat sur notre Site Internet**

Il est précisé que s'agissant de l'usage de son site Internet <https://www.fransbonhomme.fr/>, FB ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des limites inhérentes à la vente en ligne (temps de réponse, durée de transfert, risques liés à la sécurité des communications, altération de transferts et de l'intégrité des données par virus, piratage, etc.) ; il appartient au Client de se prémunir contre ces risques et de consulter les conditions d'utilisation accessibles via le lien suivant : <https://www.fransbonhomme.fr/conditions-generales>.

**12. Stipulations spécifiques à certains Produits (béton, mortier, pierre et bois)**

**Béton, mortier :** Pour les fournitures de ou à base de béton ou mortier à résistance garantie par le fabricant, les dosages des composants sont donnés à titre indicatif, sauf convention contraire figurant par écrit sur la commande. L'attention des Clients est attirée sur les précautions à prendre lors de la mise en œuvre du béton ou mortier prêt à l'emploi afin notamment d'éviter des brûlures de la peau.

**Pierre, bois :** Pour les fournitures de ou à base de pierres reconstituées et pierres naturelles, de bois et Produits intgrant du bois, les dimensions, nuances de couleur, aspect, structure, poids peuvent être soumis à des variations inhérentes à leur fabrication ou à leur nature, entrant dans les tolérances d'usage. Les échantillons ou les illustrations figurant dans les documents de FB n'ont pas de valeur contractuelle. Les réclamations concernant la non-conformité apparente des Produits concernés ne pourront être prises en considération qu'après la pose. Le stockage et la pose de bois ou de Produits comportant du bois nécessitent de contrôler l'hygrométrie de l'atmosphère, du support et du Produit considéré.

FB décline toute responsabilité pour toute altération de la qualité des Produits (béton, mortier, bois, pierre) postérieurement à leur livraison, résultant des conditions atmosphériques, du transport effectué par le Client, d'ajouts d'éléments modifiant leur composition (notamment

addition d'eau ou autre produit liquide, etc.), des conditions de stockage, de manutention sur le chantier, de la mise en œuvre et du traitement des Produits réalisés par le Client. Plus généralement FB décline toute responsabilité pour toute altération de la qualité de ces Produits due à une cause qui ne lui est pas directement imputable.

**13. Consignation**

Certains Produits sont livrés sur palettes et accessoires de manutention consignés (« Matériel Consigné »). Toute demande de délivrance de Produits sur Matériel Consigné implique que le Client accepte la facturation associée dont les tarifs sont communiqués sur demande lors de la commande des Produits. La désignation des Matériels Consignés s'effectue lors de leur remise au point de vente FB auprès duquel la commande a été effectuée contre remise d'un bon de reprise. Le Client est remboursé du montant facturé au titre du Matériel Consigné diminué d'une décote forfaitaire. Les informations relatives à la désignation sont accessibles sur demande du Client au point de vente concerné. Le Matériel Consigné ne peut être repris par FB que (i) dans un délai maximum de six (6) mois à compter de la date de conclusion de la vente, (ii) s'il est propre et en bon état et (iii) le nombre de Matériel Consigné n'est pas supérieur au nombre de Matériel Consigné facturés au moment de la commande. À défaut de retour du Matériel Consigné au point de vente concerné sous ce délai, ou en cas de perte, de détérioration ou de non-respect des conditions de retour définies ci-dessus, le Matériel Consigné sera considéré comme acquis par le Client, qui ne pourra en exiger le remboursement. Les frais engagés pour le retour du Matériel Consigné au point de vente FB sont à la charge du Client.

**14. Force Majeure et Imprévision**

14.1 **Force majeure :** FB ne peut être tenu responsable de l'inexécution de tout ou partie de ses engagements contractuels en cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil. Le cas échéant, aucune indemnité ne pourra être réclamée par le Client.

14.2 **Imprévision :** En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, bouleversant sensiblement l'équilibre contractuel au point de rendre l'exécution des obligations de FB excessivement onéreuse, FB et le Client conviennent de renégocier de bonne foi le contrat. Sont notamment visés les événements suivants : variation à la hausse du cours des matières premières, des droits de douanes, taxes de toutes natures, du cours de change de devises, évolution des législations, de la situation financière du Client. FB devra notifier au Client sa volonté de renégocier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Durant la renégociation, FB et le Client continueront à exécuter leurs obligations conformément aux stipulations des présentes CGV. À défaut d'accord entre le Client et FB dans un délai de (dix) 10 jours ouvrés à compter de la réception par le Client de la notification de FB, FB aura la faculté de mettre fin au contrat moyennant un préavis d'un (1) mois.

**15. Indivisibilité, Loi applicable et Juridiction compétente**

15.1 **Toute nullité** de l'une quelconque de ces stipulations ne saurait emporter nullité des autres stipulations des CGV restant valides.

15.2 **LES PRÉSENTES CGV SONT EXCLUSIVEMENT SOUMISES À LA LOI FRANÇAISE.**

**EN CAS DE VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES, TOUTE APPLICATION DE LA CONVENTION DE VIENNE DES NATIONS UNIES DU 11 AVRIL 1980 EST REJETÉE.**

15.3 **SAUF AUTRE STIPULATION CONTRAIRE, TOUT LITIGE ET/OU ACTION RELATIF(S) À L'INTERPRÉTATION, LA CONCLUSION, L'EXÉCUTION, LA RÉLIATION DES PRÉSENTES CGV ET/OU SES SUITES, AINSI QUE DE FAÇON PLUS GÉNÉRALE AUX RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LES PARTIES ET À LEUR(S) SUITE(S), QUE LES PARTIES NE PARVIENDRAIENT PAS À RÉSOUDRE AMIABLEMENT PRÉALÉMENT, SERONT ALORS DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS.**

**16. DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CLIENTS CONSOMMATEURS**

Dans le cas où le Client est un Consommateur au sens du Code de la Consommation, c'est à dire une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, les clauses suivantes annulent et remplacent les dispositions précédentes tel qu'indiqué :

**15.1 Dispositions Dérogatoires pour les Clients Consommateurs :**

**Clause 1.2 remplacée par :** « 1.2 *Tout achat effectué dans l'un des points de vente FB par un acheteur consommateur ("Client(s)") portant sur l'un des produits, marchandises et services vendus(s) par FB (ci-après le(s) "Produit(s)") est soumise aux présentes conditions générales de vente ("CGV"), étant précisé que pour certains Produits, des spécificités sont indiquées à l'article 12 des CGV.* »

**Clause 1.3 remplacée par :** « 1.3 *Le fait de passer commande à FB implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV. Celles-ci sont réputées lues et approuvées par le Client. FB se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV. Les nouvelles CGV seront alors portées à la connaissance du Client et seront applicables aux seules ventes réalisées postérieurement à la modification.* »

**Clause 2.3 remplacée par :** « 2.3 *La vente n'est définitivement conclue qu'après complet paiement du prix des Produits par le Client à FB.* »

**Clause 3.2 à 3.6 remplacées par :** « 3.2 *Pour toute information concernant les prix des Produits, leurs caractéristiques et frais de livraison, le Client peut consulter sur demande le catalogue des Produits disponible dans les points de vente.* »

**Clause 4.1 remplacée par :** « 4.1 *Les factures de FB sont payables au comptant lors de la commande.* »

**Clause 4.2 à 4.4 remplacées par :** « 4.2 *Le paiement s'effectue au comptant par carte bancaire portant le sigle CB, ou en espèces dans la limite du montant maximal prévu par la loi.* »

**Clause 5.1 remplacée par :** « 5.1 *Les éventuelles études et recommandations émanant de FB sur l'utilisation des Produits pour la réalisation d'un projet présenté à FB par le Client lors de sa commande sont réalisées sur la base des seules informations communiquées par le Client.* »

**Clause 6.1 remplacée par :** « 6.1 *La livraison intervient au plus tard dans un délai de trente (30) jours à compter de la conclusion de la vente sauf stipulation contraire sur le bon de commande agréée par FB.* »

**Clause 6.2 à 6.4 remplacées par :** « 6.2 *Sauf stipulation expresse à la commande ou obligation légale contraire, les marchandises fournies et acceptées ne sont ni reprises ni échangées.* »

**Clause 7.1 à 7.2 remplacées par :** « *Le Client est responsable des Produits dès que ce dernier ou le tiers qui il désigne en prend possession.* »

**Clause 8.1 à 8.2 remplacées par :** « *La propriété des Produits vendus ne sera transférée au Client qu'une fois perçu le paiement intégral du prix. Cette réserve de propriété ne fait pas obstacle à l'application des dispositions de l'article 7 des présentes CGV.* »

**Clause 10 remplacée par :**

« 10. *Garanties Légales*

10.1 *FB est tenue des défauts de conformité du Produit dans les conditions des articles L. 217-3 à L. 217-20 du Code de la consommation (garantie légale de conformité) et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil (garantie légale des vices cachés), dont les principales dispositions sont rappelées en Article 15.2 CGV. Toute demande formulée au titre de ces garanties légales peut être adressée à FB aux coordonnées visées à l'article 1 des CGV.*

10.2 *La garantie légale de conformité : (i) le Client bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du Produit pour agir, (ii) il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-12 du Code de la consommation, (iii) le Client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit durant les vingt-quatre (24) mois suivant la délivrance dudit Produit, sauf pour les biens d'occasion où le délai est fixé à douze (12) mois. Cette garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement consentie.*

10.3 *Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil. Les Produits doivent être retournés à FB (ou rapportés au Dépôt) dans l'état dans lequel le Client les a reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice, etc.). Les dates de disponibilité des pièces détachées des Produits vendus font l'objet d'une information fournie par chaque fournisseur concerné et perçue par les Clients par tous moyens lisibles pour le Client, par exemple par mention figurant sur l'emballage des produits, ce qui est accepté par le Client comme constituant une information raisonnable et satisfaisante. Toute réclamation est traitée par FB dans un délai d'un (1) mois à compter de sa réception.*

**Clause 13.1 à 13.2 remplacées par :** « *FB ne peut être tenu responsable de l'inexécution de tout ou partie de ses engagements contractuels en cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil. Le cas échéant, aucune indemnité ne pourra être réclamée.* »

**Clause 14.2 remplacée par :** « *14.2 LES PRÉSENTES CGV SONT EXCLUSIVEMENT SOUMISES À LA LOI FRANÇAISE.* »

**Clause 14.3 remplacée par :** « *14.3 TOUTE RÉCLAMATION PEUT ÊTRE ADRESSÉE À FB AUX COORDONNÉES VISÉES À L'ARTICLE 1 DES CGV, ET SERA TRAITÉE DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE 10 JOURS OUVRÉS. EN CAS DE LITIGE ENTRE FB ET LE CLIENT, CEUX-CI S'EFFORCERONT DE TROUVER UNE SOLUTION AMIABLE. À DÉFAUT D'ACCORD AMIABLE, LE CLIENT A LA POSSIBILITÉ DE SAISIR GRATUITEMENT LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION DONT RELÈVE FB, À SAVOIR L'ASSOCIATION DES MÉDIATEURS EUROPÉENS (AME CONSO), DANS UN DÉLAI D'UN (1) AN À COMPTER DE LA RÉCLAMATION ÉCRITE ADRESSÉE À FB. LA SAISINE DU MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION DEVRA S'EFFECTUER :*

- *SOIT EN COMPLÉTANT LE FORMULAIRE PRÉVU À CET EFFET SUR LE SITE INTERNET DE L'AME CONSO : [WWW.MEDIATIONCONSO-AME.COM](http://WWW.MEDIATIONCONSO-AME.COM) ;*
- *SOIT PAR COURRIER ADRESSÉ À L'AME CONSO, 11 PLACE DAUPHINE, 75001 PARIS.*

**À DÉFAUT DE RÈGLEMENT AMIABLE ENTRE FB ET LE CLIENT OU PAR L'INTERMÉDIAIRE DU MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION, TOUT LITIGE RELATIF À L'EXÉCUTION D'UNE COMMANDE ET/OU À L'INTERPRÉTATION DES PRÉSENTES CGV, SERA SOUMIS AU TRIBUNAL COMPÉTENT. »**

**15.2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES À L'ATTENTION DES CONSOMMATEURS**

Indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie, FB en tant que vendeur est tenue à l'égard de ses Clients Consommateurs de la garantie des défauts de conformité des biens au contrat au sens des articles L.217-3 et suivants et du Code de la Consommation et des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du Code Civil.

**• Garantie légale de conformité :**

**Article L.217-3 du Code de la consommation :** « Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L.217-5. Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L.216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci. (...) Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur. »

**Article L.217-4 du Code de la consommation :** « Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

- 1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ;
- 2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;
- 3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;
- 4° Il est mis à jour conformément au contrat. »

**Article L217-8 du Code de la consommation :** « En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées à la présente sous-section.

Le consommateur a, par ailleurs, le droit de suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre du présent chapitre, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil. Les dispositions du présent chapitre sont sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts. »

**• Garantie légale des vices cachés :**

**Article 1641 du Code civil :** « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

**Article 1648 alinéa 1<sup>er</sup> du Code civil :** « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »